



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens du Vendredi 7 décembre 2012 à 19h. Grande salle du Motty

---

Séance ouverte à 19 h 00.

**Présidence:**

**M. Germain Schaffner**, Président du Conseil communal.

Appel: 60 membres présents lors de l'appel.  
10 personnes excusées:  
Mmes et MM. Frank Archinard, Christine Bolatdemirci, Pascal Calderari, David Cananiello, Giampiero Corrado, Jorge Ibarrola, Alfonso Izzo, Michel Miéville, Luca Rizzo, Salvatore Vero,  
Arrivent plus tard : Mme et MM. Sylvie Pittet Blanchette, Charles Koller, Eric Darbellay, Pierre Zwahlen, Blaise Fontanellaz.  
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 novembre 2012.
3. **Préavis No 18/2012** – Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit complémentaire.
4. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2013.  
Rapport de la commission des finances.
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2013.  
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2013.  
Rapport de la commission des finances.

7. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2013.  
Rapport de la commission des finances.
8. Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2013.  
Rapport de la commission des finances.
9. Budget communal – Exercice 2013.  
Rapport de la commission des finances.
10. Communications municipales.
11. Divers.
12. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
13. Allocution de M. Germain Schaffner, Président du Conseil communal.

### **COMMUNICATIONS PRESIDENIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier communal, M. le Secrétaire municipal, notre Huissier, le technicien, le représentant de la Presse et le public, M. le Président souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal. Il salue particulièrement ce soir la présence parmi le public de 21 élèves des écoles d'Ecublens et de leurs accompagnants, M. Romain Bérard et Mme Myriam Henny.

M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

M. Jacques Olivier Piguet, président de la Commission des finances de la Commune de Payerne a transmis le 21 novembre, par l'intermédiaire du greffe, le courrier suivant. **Ann. 1**

Je vous lis également la note que j'ai reçue hier du Service des travaux. **Ann. 2**

Au chapitre des manifestations à venir :

Je vous informe que la sortie du Conseil pour l'exercice 2012-2013 se déroulera **le samedi 25 mai 2013** dans le Canton du Jura. Durant cette journée, nous visiterons la Collégiale de St-Ursanne et le Musée Jurassien des sciences naturelles et Jardin botanique de Porrentruy. L'apéritif nous sera offert au château de Delémont lors d'une réception officielle par le Conseil communal de Delémont, l'équivalent de notre Municipalité, avec à sa tête le Maire M. Pierre Kohler. Le programme plus détaillé vous parviendra au début de l'année prochaine. J'espère que vous serez nombreux à y participer et que vous aurez beaucoup de plaisir à découvrir cette région.

Au chapitre des représentations :

Le 15 novembre, M. Häusermann et moi-même avons reçu la visite de M. Etienne Roy, Préfet du district de l'Ouest lausannois. Après la présentation par notre secrétaire des documents du Conseil, nous avons eu une discussion cordiale au cours de laquelle nous avons pu exprimer notre satisfaction des bonnes relations que le bureau entretient avec la Municipalité.

Le soir du 15 novembre a eu lieu la séance inaugurale de la Commission ad hoc chargée de réviser le règlement du Conseil, sur invitation du bureau du Conseil. Au cours de cette séance, la mission de la Commission a été définie et le bureau a transmis à la Commission toute la documentation nécessaire à ses travaux. La Commission a aussi établi son planning. La séance s'est terminée par un apéritif dinatoire dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

Le 16 novembre j'ai participé au repas de soutien de la classe 9VSO/2 de M. Jean-Louis Radice. Ce fut une très belle soirée animée principalement par les élèves.

Le 18 novembre j'étais invité par le chœur d'hommes « l'Echo des campagnes » pour la cérémonie officielle du centenaire. Lors du banquet, j'ai pu apprécier les très belles prestations de cette chorale et j'ai eu l'occasion d'apporter le message du Conseil communal.

Le 19 novembre j'ai participé à la réception organisée par la Municipalité en l'honneur des nouveaux citoyens de la Commune ayant atteint leur majorité, ou ayant obtenu la citoyenneté suisse par naturalisation. Au nom du Conseil j'ai pu adresser quelques mots de félicitations et d'encouragement aux devoirs civiques.

Le 29 novembre, je me suis rendu à l'invitation de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois au Centre socioculturel d'Ecublens qui m'a permis de visiter les superbes locaux de la bibliothèque, de la ludothèque et des jeunes. J'ai pu également prendre connaissance des efforts entrepris par les communes de l'Ouest en termes de programmes d'activités de jeunesse et de prévention.

## **Résultats des votations du 25 novembre 2012**

### **Objet no 1 : Curatelle**

Electeurs inscrits	5'218
Taux de participation	22.15%
Bulletins rentrés	1'156
Blancs	19
Nuls	0
Valables	1'137

Oui	1'067
Non	70

### **Objet no 2 : Loi sur les épizooties**

Electeurs inscrits	5'218
Taux de participation	22.15%
Bulletins rentrés	1'156
Blancs	16
Nuls	0
Valables	1'140

Oui	1'039
Non	101

Pour terminer ces communications, **M. le Président** émet le vœu que cette séance ne se prolonge à des heures non convenables pour le souper qui va suivre.

19h10 arrivée de M. Charles Koller, l'effectif passe à **61 Conseillers présents.**

### **Point 1 - Approbation de l'ordre du jour**

Notre secrétaire souhaite apporter une correction au point 2. Il faut lire « Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil des 1<sup>er</sup> et 8 novembre 2012. »

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. **L'ordre du jour, modifié est accepté à l'unanimité.**

### **Point 2 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil des 1<sup>er</sup> et 8 novembre 2012.**

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour la rédaction de ces 2 procès-verbaux.

19h15 arrivées de Mme Sylvie Pittet Blanchette et de MM. Eric Darbellay et Pierre Zwahlen, l'effectif passe à **64 Conseillers présents.**

**Point 3 - Préavis No 18/2012** – Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice  
Chalet Les Alouettes, Morgins - Assainissement énergétique – Demande de crédit complémentaire.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Hans-Peter Guilbert.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Michele Mossi** demande la parole.

Son intervention est relatée ci-dessous dans son intégralité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues.

C'est peut-être un peu par corporatisme que j'interviens, mais je dois avouer que j'ai été très étonné par les allégations et le ton des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances concernant l'entreprise EPIQR. J'ai été très étonné parce que ce ton diffère de celui du préavis et ternit un peu l'image d'une entreprise connue comme spécialiste en la matière et reconnue dans le milieu du bâtiment. Mais je tiens à préciser d'emblée que je n'ai aucune relation commerciale, économique ou autre avec cette entreprise.

En lisant les rapports des 2 commissions, on dirait que le bureau d'ingénieurs EPIQR est la cause de tous les maux, soit les retards et les dépassements de crédits.

Comme je l'ai dit, un peu par corporatisme, j'ai voulu en savoir davantage, et je me suis renseigné un peu.

J'ai alors appris qu'en phase projet, l'entente (ou plus précisément une commune de l'entente dont je ne citerai pas le nom) a demandé à EPIQR de revoir à la baisse son estimation de devis pour que ce dernier puisse passer dans les divers conseils communaux, mais ceci sans réduire l'ampleur des prestations. Moins d'argent pour le même résultat.

J'ai appris que le devis qui figurait dans les préavis des diverses communes ne correspondait pas à l'estimation des travaux faite par EPIQR, et que cette différence correspond pratiquement au montant du dépassement dont on discute aujourd'hui. Si EPIQR avait vu le devis du préavis, il aurait certainement demandé de le revoir à la hausse. Le montant final de la facture, y compris le dépassement, correspond donc à l'estimation initiale d'EPIQR.

J'ai appris aussi que, après la résolution d'un problème de personne, le chantier s'est très bien déroulé, sans retard, et que l'opération, dans son ensemble, est un succès.

Alors, quand je lis le rapport de la commission ad hoc, excusez-moi, mais je le trouve un peu fallacieux à l'égard d'EPIQR, notamment lorsqu'on y lit, et je cite "*le mauvais choix de l'entreprise qui avait été choisie pour gérer le chantier*" ou "*En donnant un mandat de gestion de chantier au responsable de l'étude énergétique, l'entente a certainement fait une erreur que nous devons payer aujourd'hui*" ou encore "*la commission ad hoc suggère que la municipalité utilise systématiquement l'emploi de sociétés spécialisées dans le suivi de chantier et prévoit des pénalités pour les entreprises qui ne respectent pas les délais*". Le rapport est fallacieux parce que ces phrases laissent entendre que la société EPIQR n'est pas une société spécialisée en la matière et est responsable des retards.

Or, premièrement, EPIQR est justement une société spécialisée pour ce type d'opération: la commission n'avait qu'à regarder le site internet de la société ou à se renseigner davantage car EPIQR compte plusieurs réalisations terminées avec succès d'un montant bien supérieur à celui du chantier qui nous préoccupe.

Concernant le retard, le préavis parle "*d'une longue attente pour recevoir l'autorisation de construire du canton du Valais*". Est-ce EPIQR responsable ? Non.

J'ai appris encore que EPIQR a renoncé à 50% de ses honoraires et qu'elle a fait des demandes de subventions fédérales qui devraient aboutir et permettre d'empocher un montant

de 56'000 CHF, comme mentionné dans le rapport de la commission des finances, qui réduira évidemment en conséquence le dépassement. Il ne sera alors que de 70'000 CHF, soit moins de 6% du montant de départ qui, je rappelle, était inférieur au devis estimé par EPIQR.

J'aimerais donc que l'on ne fasse pas un procès à cette société, avec laquelle, je le précise encore, je n'ai aucune relation.

Je vous encourage donc à accepter ce préavis.

**M. le Président** poursuit la discussion.

**M. Pierre Zwahlen** nous dit qu'il n'a pas non plus apprécié le ton du rapport de la Commission ad hoc. En Commission des finances cet objet a aussi été examiné et c'est vrai, ils ont eu quelques doutes mais moins ciblés sur la Société EPIQR que sur le choix d'une entreprise qui était finalement très éloignée du lieu des Alouettes. Il aimerait, ici, saluer l'engagement de l'entente et notamment de sa Présidente, Mme Pascale Manzini, qui s'est vouée corps et âme à ce chantier, qui a été plusieurs fois sur les lieux du chantier et ces efforts de contrôles ont certainement permis de ramener le dépassement à 1/10<sup>ème</sup> environ du montant initial, crédit qui avait été accordé par notre Conseil et par les autres communes concernées. 1/10<sup>ème</sup> du crédit mais avant subside fédéral à hauteur de frs. 56'000.- qui est confirmé par le rapport de la Commission des finances, finalement au bout du compte ce sera frs. 30'000.- en chiffres ronds pour notre ville. Franchement, nous aimerions que les dépassements de crédits soient toujours de cet ordre de grandeur là. Il nous encourage à soutenir et à approuver les conclusions de ce préavis.

**M. Alain Blanchoud** souhaite donner quelques précisions. Il n'a pas fait ce rapport seul mais avec ses collègues de la commission qui ont accepté ce rapport. C'est une vision telle que le préavis a été ressenti ce soir là au vu des explications apportées par Mme Manzini et par la problématique qu'il y a eu sur ce chantier par la démission en cours de chantier du chef de chantier responsable.

**M. Alberto Perez** nous dit qu'il n'est pas question de refuser ce préavis, les dépassements sont des choses qui arrivent et nous sommes en face d'un montant raisonnable, il faut simplement faire le nécessaire pour que ces dépassements arrivent le moins souvent possible. Par contre, il relève que dans les 2 rapports il est stipulé que le Conseil aurait aimé être informé à l'avance des problèmes de ce chantier. Après l'intervention de M. Mossi, il pense que le problème est peut-être plus grave, ce n'est pas seulement le manque d'informations en temps voulu mais la qualité de l'information qui nous a été transmise. C'est possible que les rapports des 2 commissions sont peut-être injustement durs envers cette Société mais comment ne pas l'être si on ne communique pas les informations que M. Mossi a relevés. A son sens c'est plutôt un manque de bonnes informations envers les Commissions ad hoc & finances.

**M. Le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** nous relit les conclusions du préavis 18/2012

Au vote, **le préavis est accepté à la large majorité**, il y a 1 avis contraire et 5 abstentions.

En conséquence :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 18/2012;
- où les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 70'000.--** (septante mille francs) pour l'assainissement énergétique du chalet "Les Alouettes" à Morgins et de l'inclure dans le préavis n° 9/2010;
2. de prendre acte que cette dépense a été financée par la trésorerie ordinaire et qu'elle a été comptabilisée dans les investissements du patrimoine financier, dans le compte n° 9120.20 "Participation à l'Entente - Chalet Les Alouettes".

Cette dépense complémentaire, ajoutée à la valeur comptable actuelle restera bien inférieure à la valeur vénale de la participation à l'Entente intercommunale. Elle ne sera donc pas amortie, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**Mme Pascale Manzini, Municipale** souhaite remercier, au nom de l'Entente, pour la confiance témoignée. Elle souhaite rebondir sur le problème de la communication qui a été évoqué et nous rappeler que nous sommes 3 communes dans cette entente, ayant exactement le même pouvoir décisionnel, bien que les parts ne soient pas les mêmes. Parfois il y a des éléments dans la communication qu'on ne peut pas toujours communiquer comme on veut si on ne veut pas contrarier d'autres communes.

### **POINT 4 - Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2013.**

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

( ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site ecublens.ch)

**M. Le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge **est accepté à l'unanimité.**

**En conséquence :**

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

**vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,**

**où le rapport de la Commission chargée de son étude,**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

**d'accepter** le budget 2013 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

**POINT 5 - Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2013.**

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch))

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Christophe Cartier** nous annonce qu'il a 2 questions ce soir pour notre Municipale en charge des égouts. Peut-être qu'elle ne pourra pas répondre ce soir, mais qu'elle pourra répondre lors d'un prochain Conseil. Au sujet du compte 461.3133, produits et fournitures de nettoyage de déphosphatation et de désinfection, il constate que les floculents liquides pour centrifugeuse sont prévus de l'ordre de 9'450kg.. Dans les comptes 2011 il y en avait pour 6'300kg, alors de quoi provient une si grosse augmentation ? sa 2<sup>ème</sup> question se réfère au compte 461.4659, participation de tiers, selon convention. On voit que selon la pluviométrie on a une participation sur 4'720 m3 à frs. 2.53669 alors que comparé aux comptes 2011 elle était à frs. 2.647, quelle est la cause de cette diminution ?.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** nous dit que comme l'a annoncé M. Cartier, elle se fera un plaisir de demander des réponses tout-à-fait précises à M. Jean-Daniel Lüthi qui est le responsable de la Step de Bussigny et qu'elle répondra ultérieurement.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne **est accepté à une large majorité**, il y a 1 avis contraire et 2 abstentions.

En conséquence :

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

**vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,**

**ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**DECIDE**

**d'accepter** le budget 2013 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

**POINT 6 - Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2013.**

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

( ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site [ecublens.ch](http://www.ecublens.ch))

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Christophe Cartier** aimerait intervenir pour une question de cosmétique. Il lit dans le rapport de la Commission des finances que le montant à charge de notre commune sera de frs. 588'500.- dans le 2<sup>ème</sup> paragraphe et un plus bas dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe du rapport il est mentionné



frs. 558.500. Il pense qu'il y a une correction à faire à ce niveau là. **Le montant exact est frs. 588'500.-**

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy **est accepté à la large majorité**, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**  
**vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,**

**ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

**d'accepter** le budget 2013 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy.

### **POINT 7 - Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2013.**

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site ecublens.ch)

**M. Le Président** ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS **est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

En conséquence :

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

**vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,**

**ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

**d'accepter** le budget 2013 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

### **POINT 8 - Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2013.**

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site ecublens.ch)

**M. le Président** ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2013 **est accepté à la large majorité**, il y a 2 avis contraires.

En conséquence :

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

**vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,**

**ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

**d'accepter** le budget 2013 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget du S D I S intercommunal Chamberonne. Exercice 2013.

#### **POINT 9 – Budget communal 2013.**

**M. le Président** propose de traiter le budget 2013 de la manière suivante :

- 1) Comptes de fonctionnement pour les 7 dicastères successivement, page par page, soit les pages 11 à 93
- 2) Comptes de fonctionnement par nature : pages 94 à 98
- 3) Plan des investissements 2012 à 2017, pages 99 à 122
- 4) Préambule, pages 1 à 10
- 5) Discussion sur l'ensemble du budget.

**M. le Président** précise encore que la lecture du Rapport de la Commission des Finances se fera au fur et à mesure de l'avancement des chapitres au niveau des comptes de fonctionnement.

La lecture du rapport de la Commission des finances sera lu par Mme Christiane Roy Blanchoud.

( ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site ecublens.ch)

**M. le Président** demande s'il y a une objection à cette proposition ? Ce n'est pas le cas et **M. le Président** ouvre la discussion en précisant que les Conseillères et Conseillers pourront poser des questions et faire valoir leur droit d'initiative au fur et à mesure que nous avancerons dans les chapitres.

Comptes de fonctionnement, page 11 à 93.

Pages 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 la discussion n'est pas demandée.

Page 21, compte 153.3170.03 **Mme Nicole Roggo** aimerait, à la suite du commentaire donné, avoir quelques précisions avec des exemples et des détails au sujet de ces activités sportives et culturelles.

**Mme Anne-Claude Studer, Municipale** répond qu'effectivement il est mis au budget un montant frs. 100'000.-- pour plusieurs projets. Il y a le nouveau Service de la Culture, Jeunesse et Sports qui a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012. Un des rôles principal, c'est l'animation de la Commune. Il y a la nouvelle « place de Ville » qui sera à animer dès 2013, notamment comme cela a été demandé, il est envisagé un marché et diverses animations pour faire vivre cette place, comme par exemple en hiver une patinoire, mais il ne s'agit que de projets

actuellement. Il pourrait aussi y avoir des cours de Nordic Walking pour la population, diverses manifestations et ce montant va servir à ces activités.

**M. le Président** poursuit avec les pages 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33.

A la page 33, il y a 3 amendements de la Commission des finances. **M. le Président** nous propose de voter en bloc les 3 amendements selon le rapport de la COFI puisqu'ils découlent d'une même logique.

**Amendement no 1.**

Dans le groupe 200 « Comptabilité-caisse-contentieux »

200.3184	Frais de contentieux et de poursuites	Fr.	20'000	(diminution de Fr. 4'000)
200.4362	Facturation de frais de contentieux	Fr.	43'000	(diminution de Fr. 4'000)
200.4901	Imputation interne de frais de personnel	Fr.	0	(diminution de Fr. 24'000)

**M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi cet amendement est mis en discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **l'amendement est accepté** à la large majorité, il y a 2 abstentions.

**M. le Président** poursuit avec les pages 34, 35.

A la page 35, il y a l'amendement no 2 de la Commission des finances qui porte sur 5 comptes. Il nous propose de faire voter ces 5 amendements en bloc comme demandé par la Commission des finances.

**Amendement no 2.**

Dans le groupe 210 « Impôts »

210.4001	Impôt sur le revenu	Fr.	20'074'000	(augmentation de Fr. 324'000)
210.4002	Impôt sur la fortune	Fr.	1'860'000	(augmentation de Fr. 30'000)
210.4004	Impôt spécial des étrangers	Fr.	76'000	(augmentation de Fr. 1'000)
210.4011.01	Impôt sur le bénéfice	Fr.	4'167'000	(augmentation de Fr. 67'000)
210.4012.01	Impôt sur le capital	Fr.	173'000	(augmentation de Fr. 3'000)

**M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi cet amendement est mis en discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **l'amendement est accepté** à la large majorité, il y a une abstention.

**M. le Président** poursuit avec les pages 36, 37, 38 39.

A la page 39 il y a l'amendement no 3 de la Commission des finances.

**Amendement no 3.**

Dans le groupe 23 « Amortissements et réserves »

231.4809.03	Prélèvement sur fonds « Réserve Générale » (augmentation de Fr.369'200)	Fr.	2'349'200
-------------	--	-----	-----------

**M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi cet amendement est mis en discussion.

**M. Aitor Ibarrola** demande la parole. Son intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je souhaiterais intervenir à propos de cet amendement, et vous demande de faire confiance à notre Municipalité. Je m'explique:

Lors de la discussion du préavis concernant la taxe poubelle, les 1er et 8 novembre 2013, notre Municipalité nous a annoncé toute une série d'améliorations financières, qui permettaient de financer la redistribution intégrale de la taxe dite de base. Toutes ces améliorations ne pouvaient pas figurer dans le budget qui est discuté ce soir, puisqu'il a été approuvé par la Municipalité le 8 octobre, soit près d'un mois avant la discussion et le vote de la taxe poubelle...

Comme ces améliorations concernent un grand nombre de lignes budgétaires, il est très difficile de proposer des amendements détaillés sans risque d'y perdre son latin.

Je propose donc que nous fassions confiance à notre Municipalité et aux arguments qu'elle a développé concernant ces améliorations financières.

Dès lors, je propose de nous en tenir au montant proposé dans le budget, et vous invite en conséquence à refuser cet amendement.

**M. Georges-Henri Chevallaz** aimerait compléter les propos de M. Aitor Ibarrola. Il peut bien comprendre que ces rentrées supplémentaires ne sont pas dans le budget et il souhaite que nous gardions le statu quo par rapport à ce qui est mis au budget et il nous propose de refuser cet amendement.

**Mme Christiane Roy Blanchoud** a bien entendu les 2 interventions mais elle rappelle que là il s'agit d'amender les chiffres du budget présenté. Ce n'est pas une question de ce qui a été offert ou pas, les chiffres sont modifiés par rapport aux décisions prises par le Conseil. Elle demande au Conseil de bien vouloir amender le budget tel que demandé par la Commission des finances afin que le Service des finances ait des montants qui soient tels qu'ils auraient dû être présentés si les préavis s'étaient passés différemment.

**M. Georges-Henri Chevallaz** continue de penser que si on puise dans le fonds de réserve c'est pour équilibrer le budget. Mais il pense que c'est possible d'adopter un budget déficitaire. Il se demande ce qu'en pense M. le Boursier Communal. Il se demande aussi quel est la position de notre Syndic ? Il pense que ce n'est pas un problème dans la comptabilité et pour la Bourse de ne pas avoir le chiffre exact qu'on prendra dans le fonds de réserve.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond qu'il comprend partiellement ce que M. Chevallaz veut dire. Il nous dit que le but de ce prélèvement sur le fonds de réserve générale est là pour ça. Il est clair que lorsque les comptes seront présentés, les chiffres vont changer. Sur le principe, la Municipalité avait tout de même prévu. afin d'équilibrer le budget, de prendre sur ce fonds qui est une réserve générale, sinon on en ferait quoi ? **M. le Syndic** nous propose d'accepter cet amendement tel qu'il nous est présenté par la Commission des finances.

**M. Jean-Paul Dudt** nous dit que si cette ligne est là pour équilibrer le budget on devrait la voter en tout dernier point, car maintenant on va continuer la discussion budgétaire, peut-être qu'il y aura d'autres amendements qui seront acceptés et ce montant va de nouveau changer. De toute manière, même en votant le montant proposé par la Commission des finances, on n'a aucune garantie qu'on équilibrera le budget. Il nous propose aussi de refuser cet amendement même s'il l'avait accepté en Commission des finances car les intervenants l'ont convaincu du contraire.

**M. le Président** poursuit la discussion sur cet amendement. Elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, **l'amendement no 3 de la Commission des finances est accepté** avec 46 oui, 10 avis contraires et 7 abstentions.

**M. le Président** poursuit avec la page 40, 41.

**M. Christophe Cartier** a une question concernant le compte 300.3185.03 Honoraires gérance immeubles communaux.

Quels immeubles sont concernés ? Est-ce que les immeubles Rte du Bois 2-4 et Veilloud 5.7 sont concernés ?

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** répond que c'est le cas. Tous les immeubles locatifs et les immeubles administratifs dans lesquels nous avons des logements et les bâtiments scolaires également. Elle demande à M. Cartier s'il souhaite avoir les détails.

**M. Christophe Cartier** ne souhaite pas de détails mais nous dit que, si on veut des comptes d'immeubles effectifs, il propose à la Municipalité que les frais de gérance soit imputés par immeuble.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** répond que c'est vrai, que c'était un souhait lorsque la Municipalité a souhaité avoir une gérance. La gérance a pour objectifs de gérer les loyers et les contacts avec les locataires. Ce travail était fait auparavant par la Bourse communale qui avait un employé qui s'occupait de la gérance, et c'était en accord avec la Bourse qui avait demandé de mettre sur le compte des Bâtiments le compte honoraire 300.3185.03. Il avait été convenu que ce compte intégrerait les honoraires de la gérance et pas une ventilation par immeuble de ces honoraires.

20h25 arrivée de M. Blaise Fontanellaz, l'effectif passe à **65 Conseillers présents**.

**M. le Président** poursuit avec les pages 42, 43 44, 45, 46, 47, 48, 49. 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63.

A la page 63 il y a l'amendement no. 4 de la Commission des finances.

#### **Amendement no 4.**

Dans le chapitre 4 – Travaux

Compensation de CHF 24'000 au profit du compte 450.3901 en contrepartie du compte 200.4901 « imputation interne de frais de personnel » qui passe à zéro selon amendement no 1.

**M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi cet amendement est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **l'amendement no. 4 de la Commission des finances est accepté** à la large majorité, il y a 1 abstention.

**M. Christophe Cartier** a une question concernant le compte 420.3185.03 de la page 57. Il est noté que le loyer des bureaux augmentait. A combien se monte cette augmentation ?

**M. Didier Lannaz, Municipal** nous dit qu'il est dans l'impossibilité de répondre à cette question.

**M. Christophe Cartier** demande à M. Lannaz que sa réponse soit donnée en même temps que les réponses attendues de Mme la Municipale Danièle Petoud Leuba.

**M. Didier Lannaz, Municipal** répond par l'affirmative, mais souhaite donner quelques informations, car c'est parfois un peu flou. Juridiquement, le bureau du SDOL fait partie de l'administration de Renens. Les employés sont engagés par la ville de Renens aux conditions renanaises. La facturation est également assurée par le service financier de la Ville de Renens sous un compte ad hoc. Le bureau du SDOL est donc soumis aux mêmes règles que les autres services de Renens (révision, etc.). Par ailleurs la commission de gestion du conseil communal de Renens visite régulièrement le bureau du SDOL.

La Ville de Renens paye toutes les factures d'honoraires, puis les refacture aux Communes concernées (par exemple Ecublens) et aux autres partenaires (canton, CFF, tiers, etc.) selon une clé de répartition déterminée à l'avance et approuvée par les municipalités concernées. Toutes les factures d'honoraires sont par ailleurs transmises en copie aux communes concernées afin que celles-ci puissent vérifier les montants refacturés par Renens.

**M. le Président** poursuit la discussion.

A la page 63, **M. Frédéric Hubleur** a une question par rapport aux comptes 450.3114 et 450.3115. Ces comptes sont en nette augmentation et il n'y a pas d'astérisque renvoyant à un commentaire. Il souhaiterait davantage d'informations à ce sujet.

**M. Pierre Zwahlen** aimerait appuyer les réflexions de la Commission des finances concernant cette section 45. On a le sentiment que cette section a été « gonflée » ces 2 dernières années. En effet, si on regarde aux comptes 2011, les charges de nos déchets n'excédaient pas frs. 1'278'000.-. Or l'année prochaine elles devraient atteindre la somme assez rondelette de frs. 1'696'700.-. La Commission des finances prie la Municipalité d'examiner pour le budget 2014 cette section avec beaucoup de soin. Ce n'est pas parce qu'il y avait une taxe au sac qui arrive qu'il faut mettre décidément « tout dans le même sac ». Comparons une ville qui a à peu près le même nombre d'habitants que nous et il s'agit de la ville de Prilly, la taxe forfaitaire de base après les différents calculs de la facture déchets-charge puis du revenu de la taxe proportionnelle, dite taxe au sac, aboutissait à une taxe de base forfaitaire de frs. 31.- par habitant. On voit bien qu'il y a là quelques problèmes, quelques difficultés pour les services concernés à calculer les choses et qu'on a eu la main lourde. Il croit qu'il suffira simplement de revenir en 2014 avec une section un peu plus réaliste sur la base des calculs effectués au 1<sup>er</sup> semestre et il croit que nous calmerons aussi un poste qui vient à la section 7, Sécurité sociale et qui compense ces charges avec des montants très importants pour compenser l'ensemble. Il nous faudra regarder les choses attentivement, car cette augmentation d'un tiers en 2 ans de la facture déchets de la ville est excessive.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond qu'il ne veut pas ouvrir à nouveau un débat sur la taxe aux déchets mais il ne peut pas laisser passer la discussion telle qu'elle est présentée par M. Zwahlen. La Municipalité avait déjà répondu lors des Conseils des 1<sup>er</sup> et 8 novembre 2012 que les chiffres qui sont aux comptes 2011 du compte 450 ne reflètent pas la réalité de la situation. Le budget 2013 a été fait en tenant compte de cette réalité et on ne peut pas dire aussi simplement que ça que nous passons de frs. 1'200'000.- à frs. 1'600'000.-. Si on regarde les imputations de personnels qui sont en bas de page on s'aperçoit qu'elles passent de frs. 236'000.- à frs. 600'000.- parce que effectivement nous avons dû imputer ces charges de personnel sur le compte 450 alors qu'avant elles n'étaient peut-être pas au bon endroit. L'analyse se fera effectivement au bouclage des comptes, ils seront attentifs à réviser s'il le faut les pourcentages qui ont été attribués pour chaque domaine que le service des travaux a à sa charge, et, s'il le faut, ils affineront. Comme il existe des décomptes d'heures par personne très précis, ils peuvent très bien d'une façon analytique affiner et revoir ces imputations à la baisse. Si on regarde les frais globaux de ramassage, eux ils diminuent. C'est donc bien qu'ils sont optimistes et positifs.

Au sujet des éclaircissements demandés par M. Hubleur, il s'agit d'un véhicule qui a été mis lors de la présentation du préavis, ce véhicule a été mis au compte 450 pour frs. 56'000.- Il est vrai que pendant de nombreuses années on a utilisé des véhicules pour les déchets mais qui n'étaient pas imputés aux déchets. Ce sont des véhicules qui vont aussi aux espaces verts et, si on a imputé ce véhicule sur ce compte, il est vrai qu'il ira aussi ailleurs. Aujourd'hui déjà, d'autres véhicules qui ont été achetés précédemment sur des comptes 420 ou 430 roulent aussi pour faire les déchets, ils font les poubelles des arrêts de bus. Effectivement, au bouclage des comptes, on pourra se poser la question si on le fait vraiment passer dans le compte 450 ou non. Il nous dit aussi de ne pas penser qu'ils ont eu volontairement la main lourde, au contraire. Il ne souhaite pas ouvrir le débat avec l'exemple de Prilly. Si nous, nous avons eu la main légèrement lourde eux ont eu la main véritablement trop légère et ça, politiquement ce n'est pas correct vis-à-vis de la population.

**M. le Président** poursuit la discussion sur la page 63, puis pages 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81.

**M. Pierre Zwahlen** profite à ce moment de la lecture du budget pour faire quelques commentaires sur la lettre de la Commune de Payerne qui a été lue dans les communications présidentielles. En effet, elle s'attaque particulièrement à la question de la réforme policière, réforme pour laquelle il était d'un autre avis. Avant, lorsqu'il s'agit de discuter police unifiée ou non, en même temps il s'agit des coûts de la sécurité de nos villes, de notre canton. Il a été indigné de ces remarques faites par le Président de la Commission des finances qui appelle à la rébellion, qui appelle à s'abstenir sur des coûts de péréquation. M. Zwahlen nous rappelle que la cohésion sociale telle qu'elle s'exprime par la facture sociale, c'est-à-dire des

prestations, des services donnés aux démunis d'Ecublens mais aussi du reste du Canton, ces éléments indispensables pour que notre communauté, que ce soit à Ecublens ou sur le plan vaudois tienne le coup face à la détresse que vit un certain nombre de familles. En matière de sécurité aussi nous avons tous intérêt à ce que cette sécurité soit assurée et il salue aussi l'effort que fait Polouest, que fait notre Municipal responsable dans ce domaine et il est content de ne pas avoir senti jusqu'ici de grands frémissements en faveur de cette rébellion Payernoise qui est franchement un signe de mauvaise humeur au plus mauvais moment, au moment même où les faitières des communes négocient avec l'Etat et où nous l'apprenions en début de semaine, le Canton fait un geste substantiel en renonçant au rattrapage pour 2013 et 2014, ce sera chaque fois un montant de frs. 173'000.- pour les deux années en faveur de notre Commune. Ce sont des mots qu'il fallait dire et il a saisi l'occasion de cette section police pour le faire.

**M. le Président** poursuit sur la page 81, puis 82, 83, 84, 85, 86.

**M. Jean-Paul Dudt** souhaite nous présenter un amendement demandant de supprimer la taxe de non-pompier déjà en 2013 et pas seulement à partir de 2014.

Par souci de transparence, M. Dudt a distribué sur les tables le texte de cet amendement, que vous retrouverez également en annexe no 3 de ce PV.

**M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** nous indique que selon la loi sur les finances communales il n'est pas possible de prendre frs. 173'000.- pour les mettre dans le fonds du SDIS. Ensuite, il nous dit que Noël s'est passé au mois de novembre avec la taxe sur les déchets qui a été prise dans le cadre du budget pour la Commune d'Ecublens. La Municipalité vous demande de soutenir le budget qui est présenté et de maintenir cette taxe d'exemption de frs. 170'000.- encore pour 2013 cela juste pour approvisionner le fonds du SDIS. Il nous rappelle que nous avons des projets pour construire éventuellement une nouvelle caserne, donc on pourrait toujours prendre dans ce fonds une partie, cela dépend du moment où on réaliserait cette caserne. Il nous propose de refuser cet amendement et il rappelle qu'en 2014 la Municipalité aura l'obligation de laisser tomber cette taxe d'exemption.

**M. Michel Farine, Municipal** souhaite simplement ajouter qu'en qualité de responsable du Feu pour la Municipalité, il nous demande pour le SDIS, pour les pompiers au niveau de tous les efforts qui sont faits de garder cette taxe non pompier. Si les personnes ne souhaitent pas payer la taxe il peuvent faire du service. Il nous encourage à refuser l'amendement de M. Dudt.

**M. Jean-Paul Dudt** aimerait dire à M. Farine qu'au lieu de punir les gens de ne pas participer aux pompiers on ferait mieux de les récompenser en participant. La récompense est plus efficace que la punition. Il revient sur les propos de M. le Syndic, propos qui disaient que c'est illégal et il veut bien le croire, simplement il a suivi son exemple et sur le fascicule « présentation du budget par nature et section » il voit à la page 42 que le prélèvement sur les fonds spéciaux pour le SDIS est fait à partir du financement des épurations d'eau. Alors, il ne voit pas bien non plus le rapport entre les pompiers et l'épuration, sauf que les pompiers travaillent en principe avec de l'eau propre. Il dit à M. le Syndic qu'il est toujours conciliant et il ne veut pas la bagarre et il propose tout simplement de supprimer le 4<sup>ème</sup> amendement « Attribution aux financements spéciaux » et ainsi son amendement global redeviendra catholique et l'incidence sera simplement que l'on creusera un petit trou supplémentaire de frs. 170'00.- dans le fonds qui d'après le rapport de la Commission des finances est néanmoins encore pourvu de frs. 1'700'000.- donc cela représente un 10 % par contre on réduira le déficit de la Commune de frs. 173'000.-, ce qui n'est peut-être pas non plus négligeable. Il nous encourage vraiment à accorder ce cadeau de Noël aux habitants pour que, peut-être, certains crient un peu moins sur la Municipalité le jour où ils devront acheter leur rouleau de sac et on pourra leur dire qu'en compensation on leur a enlevé la taxe pompier déjà à partir de l'année prochaine.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond à M. Dudt que c'est une erreur d'écriture. Ils n'ont rien pris dans l'épuration.

**M. Alberto Perez** nous dit qu'il ne se faisait pas trop d'illusions sur le succès de cette proposition mais en fait il se demande pourquoi cette taxe sera obligatoirement annulée en 2014. Est-ce qu'il y a des bonnes raisons où est-ce que c'est une décision complètement ridicule prise par le Canton. S'il y a des bonnes raisons de le faire il pense qu'il y a aussi de bonnes raisons d'anticiper d'une année.

**M. Michel Farine, Municipal** nous informe que cette taxe va être supprimée avec la nouvelle loi sur la défense de l'incendie du Canton de Vaud.

**M. Georges-Henri Chevallaz** aimerait qu'on lui confirme qu'on aura effectivement frs. 173'000.- de moins à payer l'année prochaine par rapport à ce qui est mis dans le budget. Est-ce que cette information peut être confirmée par M. le Syndic ou M. le Boursier.

La réponse est oui.

Alors, M. Chevallaz nous dit qu'on lui a dit d'être cohérent avec l'amendement no 3 de la Commission des finances. Maintenant on a frs. 173'000 de moins, donc on ne doit pas prendre dans le fonds de réserve. Personnellement, il se fait un peu l'avocat du diable parce qu'il n'est pas très convaincu de supprimer cette taxe cette année. Il trouve que la cohérence à géométrie variable c'est un peu difficile.

**M. le Président** poursuit la discussion sur l'amendement. Elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** met au vote l'amendement de M. Dudt.

Au vote, l'amendement de **M. Dudt est refusé par 45 non**. Il y a 19 oui et aucune abstention.

**M. le Président** poursuit avec l'amendement no 5 de la Commission des finances.

**M. le Président** demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement. C'est le cas et l'amendement est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, l'amendement no 5 de la Commission des finances **est accepté** à l'unanimité, il y a une abstention.

**M. le Président** poursuit avec les pages 87, 88, 89, 90, 91.

**M. Jean-Paul Dudt** nous dit qu'il est conciliant mais aussi parfois un peu opiniâtre. Son 3<sup>ème</sup> amendement, qui est purement un amendement qui devrait être vu comme un amendement technique, ces frs.173'000 qui sont expliqués en long et en large à la page no 3 du budget, ces frs. 173'000.- ne seront pas réclamés par le Canton. Il nous propose l'amendement pour la ligne 720.35.15 de diminuer ce montant de ces frs. 173'000.- et qui atteindrait alors frs. 7'357'000.-. Ceci améliorera quand même le déficit et cela fera la moitié du chemin, disons de l'augmentation du déficit, ça ne mange pas de pain, ça n'apportera rien à personne sauf que cela lui fera peut-être plaisir, alors il nous encourage à le soutenir.

**M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** rappelle que cette participation à la facture sociale est totalement aléatoire en ce qui concerne le montant. Il est prévu dans les participations, par exemple dans les gains immobiliers, que 50 % aillent là dedans. C'est l'Etat qui a décidé et aussi les 5 % des droits de mutations vont aussi dans la facture sociale. Donc, ce montant pourrait être plus haut ou plus bas. Comment savoir quels seront les gains immobiliers ou les droits de mutations pour 2013 ?

**M. Jean-Paul Dudt** répond à M. le Syndic que le montant total est aléatoire et il est d'accord, pourtant il est annoncé avec 5 chiffres significatifs. Avec 5 chiffres significatifs vous annoncez un montant dont vous ne savez pas à frs. 100'000.-, 200'000.-, 300'000.- combien il sera et vous le mettez à frs. 100.- près. Par ailleurs, vous utilisez ¼ de page pour expliquer les frs. 173'000.- Alors, si c'est si peu important, pourquoi mettez vous ¼ de page pour l'expliquer. Un montant une fois il est important et une fois il ne l'est pas. Il sait bien qu'un amendement venant de « Dudt » sera refusé, il veut bien, mais celui là c'est comme les amendements qui figurent dans le rapport de la Commission des finances et il parie que si le canton avait fait son



annonce il y a un mois au lieu de lundi dernier, on l'aurait intégré dans les amendements de la Commission des finances.

**M. Mehdi Lagger** rappelle que le mot « budget » veut dire une prévision et ne veut pas dire une certitude. La certitude ce sera pour le mois de juin 2014 lorsque la Municipalité présentera ses comptes. Un budget est toujours aléatoire.

**M. le Président** met au vote l'amendement de M. Dudt.

Au vote, l'amendement de M. Dudt **est refusé** avec 37 non, 24 oui et 3 abstentions.

**M. le Président** poursuit la discussion sur la page 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98.

**M. le Président** passe au plan des investissements 2012-2017 avec les pages 99, 100, 101, 102.

**M. Christophe Cartier** s'arrête sur le compte 440- 5010 132, Parcelle 2359. On voit qu'il est prévu pour 2013. Il s'étonne du fait que par rapport au budget dans un poste du budget il a été pris dans démolition des bâtiments existants. Est-ce qu'il n'aurait pas pu être pris directement dans ce même préavis.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** nous dit qu'elle a parlé de ce point avec son collègue Christian Maeder et c'est vrai qu'ils vont retenir cette remarque, ce qui veut dire que si vraiment ils arrivent à présenter un préavis dans l'année 2013, ils vont probablement tenir compte d'inclure cette démolition du bâtiment Domino dans le préavis. Par contre, si ce n'était pas finalisé, ils ne souhaitent pas laisser ce bâtiment tel quel pour éviter des déprédations et peut-être même du squattage. Ils vont tenir compte de cette remarque et si c'est possible ce sera incorporé dans le préavis 2013.

**M. le Président** poursuit avec la page 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120 121, 122. La discussion n'est pas demandée.

**M. le Président** poursuit avec les pages 1 à 10 du préambule. La discussion n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion générale sur l'ensemble du budget. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Avant le vote, **Mme Christiane Roy Blanchoud**, nous relit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

**M. le Président** nous relit les conclusions du Budget Communal 2013 amendé.

Au vote, **le Budget communal 2013, tel qu'amendé est accepté à la large majorité**, il y a 1 avis contraire et 2 abstentions.

En conséquence :

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

**vu le budget présenté par la Municipalité,**

**ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

#### **DECIDE après amendements**

**d'accepter** le budget 2013 tel que présenté par la Municipalité, **avec les amendements suivants :**

### **Amendement no 1.**

Dans le groupe 200 « Comptabilité-caisse-contentieux »

200.3184	Frais de contentieux et de poursuites	Fr.	20'000	(diminution de Fr. 4'000)
200.4362	Facturation de frais de contentieux	Fr.	43'000	(diminution de Fr. 4'000)
200.4901	Imputation interne de frais de personnel	Fr.	0	(diminution de Fr. 24'000)

### **Amendement no 2.**

Dans le groupe 210 « Impôts »

210.4001	Impôt sur le revenu	Fr.	20'074'000	(augmentation de Fr. 324'000)
210.4002	Impôt sur la fortune	Fr.	1'860'000	(augmentation de Fr. 30'000)
210.4004	Impôt spécial des étrangers	Fr.	76'000	(augmentation de Fr. 1'000)
210.4011.01	Impôt sur le bénéfice	Fr.	4'167'000	(augmentation de Fr. 67'000)
210.4012.01	Impôt sur le capital	Fr.	173'000	(augmentation de Fr. 3'000)

### **Amendement no 3.**

Dans le groupe 23 « Amortissements et réserves »

231.4809.03	Prélèvement sur fonds « Réserve Générale »	Fr.	2'349'200	(augmentation de Fr.369'200)
-------------	--	-----	-----------	------------------------------

### **Amendement no 4.**

Dans le chapitre 4 – Travaux

Compensation de CHF 24'000 au profit du compte 450.3901 en contrepartie du compte 200.4901 « imputation interne de frais de personnel » qui passe à zéro selon amendement no1.

### **Amendement no 5.**

A la rubrique 710.3665.13, rétrocession de la taxe de base sur les déchets

Allègement social taxe déchets : les charges passent à Fr. 864'200 au lieu de Fr. 70'000.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** tient au nom de la Municipalité à remercier le Conseil pour la confiance accordée ce soir. Il souhaite aussi remercier la Commission des finances pour tout le travail ainsi que tous les collaborateurs au niveau de la Commune pour l'établissement et l'aide qui sont faits pour l'établissement de ce budget.

### **POINT 10 - Communications municipales.**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur ces communications municipales.  
Point 1.

**M. Frédéric Hubleur** souhaite remercier la Municipalité ainsi que tous les services concernés pour la réponse conséquente qui a été fournie. Vu qu'elle est conséquente il n'a pas eu le temps de la digérer complètement et il se permettra éventuellement d'y revenir dans un prochain Conseil. Afin d'orienter ses prochaines remarques, il aimerait savoir comment la Commune prenait en charge la partie de la loi sur les impôts, on parle de plans de quartier dans cette réponse, la loi sur les impôts concernant la participation aux équipements communautaires par les propriétaires. Il se demande si quelque chose a déjà été discuté dans ce sens.

**M. Didier Lannaz, Municipal** répond que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ils doivent en tenir compte pour autant qu'il y ait une plus-value sur le changement d'affectation. Malgré tout, certaines villes qui avaient mis en exergue le règlement ne peuvent pas l'appliquer. Dans la loi il est noté que ce n'est pas obligatoire. On peut le faire par convention et c'est ce qui se fait à Ecublens, par plans de quartier et par convention. Par contre, l'avantage que nous avons, c'est que cette

loi est avec nous et si le propriétaire met les pieds contre le mur, on peut toujours utiliser cette loi.

**M. le Président** poursuit avec les points 2, 3, 4, 5. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **POINT 11 – Divers.**

**M. le Président** nous informe que **Mme Anne-Claude Studer, Municipale**, le prie de faire une annonce concernant un repas de soutien qui aura lieu le vendredi 8 février 2013 pour l'arrivée du tour de Romandie qui arrivera le 24 avril à Renens et qui repartira de Prilly le 25 avril 2013. Le repas de soutien aura lieu le vendredi 8 février 2013.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les divers.

**M. Franco Napoletano** a une question concernant la lettre reçue de Payerne, il aimerait connaître la suite qui sera donnée ?

**M. Charles Karlen** répond qu'il a appris l'existence de cette lettre hier soir. Il propose, si la Commission des finances est d'accord, d'en parler lors d'une prochaine séance de la COFI et de voir si il y a éventuellement une suite à donner ou que l'on réponde simplement à la Commune Payerne que nous n'avons pas suivi la même ligne qu'eux. Il propose de nous tenir au courant et idéalement avant le prochain budget.

**M. Georges-Henri Chevallaz** croit que ce Conseil vient de répondre d'une manière des plus claires. On a la possibilité de baisser de frs. 173'000 la facture sociale et on s'y est refusé, alors il croit franchement que ça va être difficile de le soutenir.

**M. Franco Napoletano** rebondit sur la réponse de M. Karlen et il est tout à fait d'accord pour que cela se fasse une prochaine fois mais il aimerait quelque chose de précis et pas aléatoire.

**Mme Pascale Manzini, Municipale** parle en qualité de députée. Elle nous rappelle qu'il y a actuellement un mécontentement de la part de nombreuses communes concernant la problématique de la facture sociale. Le premier petit geste qui a été fait par le Conseiller d'Etat c'est justement de ne pas prendre ce rattrapage sur les années précédentes de facture sociale et elle nous informe qu'il y a des négociations qui vont s'ouvrir à ce propos, et elle pense que ça va se passer au niveau cantonal. Elle pense qu'il faut laisser le Canton et les associations de Communes travailler et nous aurons certainement des nouvelles d'ici quelques mois.

**M. Alain Blanchoud** a une question pour la Municipalité. On a parlé plusieurs fois, d'un bâtiment du côté de la Venoge, pour les requérants d'asile, mais aucune information ne nous est parvenue depuis la séance d'informations du printemps de cette année. Il souhaiterait savoir où en est ce dossier ?

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que la commune est sans nouvelles. Il y a eu des oppositions qui ont été faites concernant la réalisation de ce bâtiment et l'Etat pour l'instant n'a pas donné suite. La Municipalité ne souhaite pas trop leur demander où en est ce dossier, on est en attente.

**M. Alain Blanchoud** demande si les différents recours posés par les différentes Municipalités ont été faits à titre bloquant ou simplement pour information. Il rappelle que lorsque M. Leuba est venu pour la présentation tout le projet était déjà sur les rails. Il aimerait savoir sur quels points et pourquoi la Commune a fait opposition.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** rappelle qu'il y a eu opposition lors de la présentation à l'Espace Nicolier, la Municipalité a posé des questions et souhaité des réponses claires de la part du Conseil d'Etat. M. le Conseiller d'Etat, Ph. Leuba avait affirmé lors de cette séance qu'il n'y aurait pas de cas de « Dublin » qui seraient installés dans ce centre et pas non plus de « non entrée en matière\* » appelés les « NEM ». La Municipalité a simplement écrit en demandant que ces propos soient confirmés et ils n'ont jamais eu de réponse à l'enquête et cela a contraint la Municipalité à faire une opposition à ce sujet. Il y a aussi eu une opposition de la Commune d'Echandens, de Bussigny et aussi de privés et d'industriels qui sont dans la zone. Aujourd'hui, dans la procédure c'était une modification d'un plan partiel d'affectation et il doit relever que le Canton a battu tous les records parce qu'ils arrivent à faire ça en 2 mois. Lorsque les communes font des demandes, cela prend des années. C'est maintenant au Canton de donner éventuellement des arguments pour lever les oppositions avec les moyens de recours légaux.

**M. Alain Blanchoud** souhaite poser une deuxième question concernant la réservation des salles dans le nouveau bâtiment Socioculturel et il est tombé sur 2 impossibilités. La première réponse était que le service concerné ne s'occupait pas des réservations et le téléphone a été

transmis au service des sports et là, il y reçu une réponse négative que c'était absolument pas possible de louer les salles à l'intérieur du bâtiment Socioculturel.

La Commune savait déjà, il y a 2-3 ans que ce bâtiment allait abriter des salles à louer, pourquoi alors rien n'a été prévu ? Le Centre est ouvert maintenant depuis 3-4 mois alors pourquoi n'est-il toujours pas possible de louer les salles ouvertes, conçues et installées pour les associations de la Commune. Il a cru comprendre qu'il fallait attendre la création d'un règlement. Il a aussi entendu qu'il fallait attendre que des clés soient mises pour l'utilisation de ces salles car pour l'instant on ne peut pas les ouvrir. Faut-il attendre la mise à disposition sur le réseau internet de la Commune la réservation des salles ? Il rappelle que Mme Elisabeth Masson avait fait une demande en 2009 pour la réservation des cartes AG-Flexy et avait reçu une information qu'en 2010 le site internet allait offrir la possibilité de faire des réservations. Ce sont donc les questions qu'il a à ce sujet qui concernent 4 Municipaux différents. Il espère obtenir des réponses.

**Mme Anne-Claude Studer, Municipale** confirme qu'effectivement il y a eu un problème de clés pour ces salles. En 2012 les réservations ont été acceptées uniquement pour les locataires du CSC. A partir de 2013, elle espère pouvoir prendre les réservations et elle nous informe que le règlement doit passer lundi prochain en Municipalité pour être validé. Pour 2013 il faut faire les demandes de réservations et il n'y aura aucun problème. Ces salles sont faites pour être louées et à disposition des Sociétés, des groupes politiques d'Ecublens en premier lieu.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** nous rappelle que la construction n'a pas été facile avec notre entreprise générale. Comme l'a expliqué Mme Studer, la gestion des clés a pris un peu de temps et il y a eu quelques problèmes. Elle espère que dorénavant on pourra donner des clés, en tous les cas pour ceux qui utilisent les locaux régulièrement afin qu'ils puissent accéder convenablement. Elle rappelle aussi que nous avons encore nos salles qui peuvent être utilisées comme jusqu'à maintenant.

**M. Michel Farine, Municipal** répond en confirmant que Mme Masson avait demandé quelque chose qui concernait les cartes AG Flexy pour être réservées à travers le site internet et ce programme qui a été refait et remodelé par Infos-services sera mis à disposition en principe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Concernant la réservation des salles il s'agit d'un autre programme qui sera aussi mis en place par infos-services, il faut juste savoir qu'il ne s'agira pas uniquement de réserver 4 salles mais il y aura plus d'une centaine d'objets que l'on pourra réserver avec ce programme. Donc tout cela arrive, personne ne sera oublié et au printemps tous sera réglé.

**M. Alain Blanchoud** remercie la Municipalité pour toutes ces informations. Il a entendu qu'il y avait eu des problèmes avec la construction du CSC, doit-on s'attendre à un dépassement de budget ?

**M. Pierre Kaelin, Syndic** nous dit qu'il est toujours difficile de se prononcer quand on n'a pas reçu le décompte final, mais à ce jour, il n'y a pas de problèmes de dépassements. Il y a surtout quelques problèmes de travaux de retouches, finitions et on attend encore des garanties. On a eu un problème par rapport au descriptif de constructions. On nous a fourni des menuiseries qui ne sont pas conformes qui représentent un gros budget et ils se sont engagés à les refaire, à les changer et tout cela doit se planifier aussi en fonction des utilisateurs. Ces travaux seront planifiés pour ces prochains mois et devraient durer jusqu'à l'été 2013. Il rappelle qu'ils ont été très attentifs et que pour l'instant il n'y a pas de dépassements de budgets et il espère ne pas devoir se présenter devant le Conseil avec un dépassement.

**Mme Géraldine Binggeli** souhaite intervenir au sujet de l'Ecopoint du Pontet.

Son interpellation dans son intégralité figure en annexe no 4 de ce PV.

La résolution figure en annexe no 5 de ce PV.

**M. le Président** demande s'il y a 5 personnes pour soutenir cette interpellation.

C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur l'interpellation.

**M. Christophe Cartier** regrette ce genre d'interpellation sur le sujet et les emplacements de ces Ecopoints. Lui, il dit bravo, bravo pour les habitants du quartier qui eux pourront aller à pied et ne pas emprunter la voiture pour s'y rendre ou devoir aller à la déchetterie ou à l'autre Ecopoint. Il nous propose simplement de supprimer le parking des écoles, c'est plus simple. On ferme un endroit et il n'y a plus de transit.

**M. Christian Maeder, Municipal** souhaite apporter quelques précisions qui sont importantes. Il rappelle que cet Ecopoint est le déplacement de l'Ecopoint qui se trouvait sur le parking du Centre commercial. Il ne souhaite pas revenir sur les motifs qui ont été expliqués lors du dernier Conseil et qui figurent sur le PV. Ce déplacement a fait l'objet d'une validation, à la fois du Service des travaux et de la Municipalité avec un préavis positif de la direction des écoles, quand bien même dans un premier temps elle n'était pas très favorable à l'idée. Il demandera à M. Lugon de se prononcer par écrit, puisque certaines allégations parlent du contraire alors qu'un avis positif a été donné lorsqu'il a pu être démontré que l'accès allait être un peu amélioré et que la largeur serait modifiée pour éviter tout souci par rapport à des enfants qui passeraient à côté. Il ne voit pas de danger supplémentaire avec la mise en place de ces différents containers à cet endroit. Il a bon espoir que les gens viennent surtout à pied et il est convaincu que les gens qui viendront avec un véhicule seront soit des gens qui de toute façon seront déjà là puisqu'ils auront déposé leurs bambins à l'entrée du parking, soit ce seront peut-être d'autres personnes, mais à son avis, il ne viendront peut-être pas forcément aux heures de pointe, là effectivement à 7h30 où les embouteillages nous font frémir de peur et malheureusement ce sont des parents qui viennent encore trop souvent en voiture. Le danger est permanent mais il existe déjà aujourd'hui et il ne croit pas qu'il aggrave le problème avec ces containers. Il nous dit également que ce déplacement a fait l'objet d'une validation des différents services, qu'il a aussi été mis à l'enquête en août et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune opposition. Il souhaite encore rajouter que nous ne nous trouvons pas dans un préau scolaire, la zone scolaire n'est pas dans cette zone de parcage. Il aimerait nous proposer de vivre avec cette zone un certain temps, il nous rappelle aussi que ces containers de type « hors sol » sont très faciles à déplacer. Si on devait se rendre compte que l'on augmente considérablement la dangerosité du cheminement des élèves sur le chemin de l'école, alors on pourrait envisager de les déplacer. Il demande de bien vouloir les laisser démarrer l'expérience avec cet emplacement là et il demande de leur faire confiance. Il pense qu'il n'y aura pas de souci, en tous les cas pas plus que ce qu'on vit aujourd'hui avec le trafic des voitures de parents. Il nous invite tous à l'inauguration samedi prochain pour se rendre compte qu'il n'y a pas de souci.

**M. Georges-Henri Chevallaz** demande s'il est prévu de faire une haie pour cacher ces containers et ainsi garder le charme de cette jolie Route du Bois, si belle avec ses arbres en floraison.

**M. Christian Maeder, Municipal** nous dit que concernant cette haie, les avis divergent. Il y a des personnes pour qui le fait de l'avoir enlevée est totalement scandaleux et d'autres qui se réjouissent de voir l'école. Il y a 2 avis diamétralement opposés suivant les personnes qui en parlent. A priori, ils n'ont pas l'intention de replanter de végétation entre les cerisiers du Japon, par contre ils pourraient continuer l'alignement de bac à fleurs, d'ailleurs ils ont déjà commencé. On pourrait même imaginer mettre une barrière pas très haute mais qui permettrait d'améliorer un tout petit peu le visuel. Ce qui est le plus moche ce sont plutôt les voitures parkées que les containers aujourd'hui. En effet toutes ces calandres de voiture ne sont pas esthétiques non plus. Ils sont en train de réfléchir à tout cela.

**M. Aitor Ibarrola** rappelle qu'on se trouve dans une enceinte scolaire, on se trouve dans un endroit de pose et de dépose d'élèves et il suffit de s'y rendre pour s'en rendre compte. On peut le regretter et il fait partie des personnes qui le regrettent mais c'est un constat et il est clair. On a mis ces containers dans un endroit où justement on peut venir en voiture et il pense que c'est quand même à dessein. C'est bien d'avoir ces containers pour les gens du quartier puisque que c'est à proximité mais est-ce vraiment nécessaire de les mettre dans un parking. Le fait que ce soit accessible en voiture va forcément générer des trafics supplémentaires sur un parking qui est aussi utilisé par tous les enfants qui viennent depuis le sud de la commune. Franchement il pense que c'est le bon sens que de dire que ce n'est pas un endroit pour mettre un Ecopoint où il va y avoir des poubelles, des incivilités, des bouteilles cassées. Si on veut vraiment favoriser les habitants du quartier et à cela il est favorable ainsi qu'à l'installation d'Ecopoint, il y a des lieux juste en face sur lesquels les gens pourront s'y rendre à pied sans problème.

**M. Alain Blanchoud** aimerait demander au Président du Conseil qu'il y ait une réelle égalité dans la position des tables, il a déjà fait cette demande plusieurs fois. Entre les tables du

groupe UDC et du groupe PLR/ID il y a un espace de 10 cm alors que de l'autre côté l'espace est de 40cm. Il aimerait beaucoup que cela soit égalisé.

**M. le Président** propose de passer au vote sur la résolution de Mme Binggeli.

**M. Christian Maeder, Municipal** souhaiterait savoir si les réponses données de vive-voix suffisent à l'interpellatrice pour éviter que nous devions répondre par écrit à cette interpellation.

**Mme Géraldine Binggeli** remercie M. Maeder pour ses explications mais elle maintient tout de même son interpellation car la sécurité des enfants est très importante.

**M. le Président** nous relit la résolution de Mme Binggeli.

**M. le Président** met au vote cette résolution.

Au vote, **la résolution de Mme Binggeli est refusée** par 31 non, 27 oui et 5 abstentions.

**M. le Président** poursuit la discussion dans les divers, elle n'est plus demandée, elle est close.

#### **POINT 12 - Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.**

Cette allocution figure en annexe no 6 du présent PV.

#### **POINT 13 – Allocution de M. Germain Schaffner, Président du Conseil communal.**

Cette allocution figure en annexe no 7 du présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé. Il est 22h15 et **M. le Président** clôt la séance en souhaitant à chacun un bon appétit et des vœux pour des belles fêtes de fin d'année faites de surprises, de bonheur et de santé. Il rappelle qu'à la demande de la responsable des naturalisations, Mme Ivana Favre, la Commission de Naturalisation doit se réunir à l'issue de cette séance pour la répartition des présences aux auditions de naturalisations pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013.

**M. le Président** remercie la Municipalité pour l'apéritif qui sera servi à l'issue de la séance à la salle des réceptions.

Ecublens, le 19 février 2013

Le Président

Le Secrétaire

Germain Schaffner

Michel Häusermann

Annexes : mentionnées